

## Mesures de sécurité visant les réservoirs de stockage de produits pétroliers avant et après une inondation

On trouve des réservoirs de stockage de produits pétroliers sur les propriétés agricoles de même qu'en ville et dans les quartiers périphériques résidentiels dans toute la plaine d'inondation. Les réservoirs de surface ou souterrains peuvent devenir extrêmement dangereux, surtout pendant une inondation. Ils peuvent provoquer une contamination de l'eau potable et de l'environnement, des incendies, des explosions et des dommages mécaniques s'ils partent à la dérive. Afin de réduire les risques liés aux réservoirs de stockage de pétrole avant et après une inondation, il convient de suivre les procédures indiquées ci-dessous, à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées contre les inondations. Ces procédures sont particulièrement importantes si vous devez évacuer les lieux.

### Avant une inondation

- Assurez-vous que les réservoirs de surface et souterrains sont relativement pleins. Cela réduira la possibilité qu'un réservoir souterrain sorte de son emplacement à cause de la montée d'une nappe phréatique ou de la saturation en eau du sol. Le poids supplémentaire contribuera aussi à éviter que les réservoirs hors sol ne se renversent.
- Les raccords Camlock des tuyaux de remplissage doivent être bien fixés et verrouillés. Vérifiez tous les joints d'étanchéité et assurez-vous qu'ils offrent une étanchéité absolue.
- Les réservoirs hors sol doivent être arrimés afin d'empêcher tout déversement. Les robinets et les bouchons des tuyaux de remplissage doivent être fermés et bien serrés; et tous les événements doivent être hermétiquement fermés. Ces précautions devraient empêcher l'eau de s'infiltrer.
- Les réservoirs hors sol doivent être arrimés à une structure fixe et solide. Cela leur permettra de demeurer sur la propriété même s'ils se mettent à flotter. Vous pouvez les visser à un poteau d'ancrage, un arbre proche ou un bâtiment. Les liens doivent être assez longs pour que le réservoir ne soit pas maintenu sous l'eau et puisse flotter.
- Coupez l'alimentation électrique des pompes à carburant. Prévoyez une pompe manuelle d'urgence en cas de panne d'électricité.
- Prenez note du niveau de carburant contenu dans chaque réservoir pour une comparaison ultérieure.
- N'attachez pas un réservoir à un poteau électrique, car il pourrait le faire bouger ou tomber, ce qui pourrait provoquer une panne d'électricité. Tout contact avec un poteau électrique pendant une inondation est extrêmement dangereux.

- Envisagez l'installation d'un ancrage permanent pour vos réservoirs afin d'éviter des problèmes lors de futures inondations.

## **Après une inondation**

- Vérifiez que les réservoirs ne sont pas endommagés et ne fuient pas. Vérifiez le niveau de carburant dans les réservoirs et comparez-le à celui mesuré avant l'inondation pour savoir s'il y a eu des fuites ou si de l'eau a pénétré dans le réservoir.
- Inspectez les dispositifs de trop-plein et enlevez tous les débris ou l'eau (boîte de captage sous-jacente et équipement de distribution).
- Avant d'utiliser le carburant, vérifiez s'il n'a pas été contaminé par l'eau. Prélevez un échantillon de carburant dans un contenant transparent, puis laissez reposer quelques minutes. L'eau et le carburant vont se séparer. Pour des résultats plus précis, utilisez une pige avec de la pâte détectrice d'eau. Vous trouverez de la pâte détectrice d'eau chez votre fournisseur local de carburant, dans les sociétés de produits pétroliers ou chez les entrepreneurs pétroliers.
- Avant de mettre les pompes en route, vérifiez qu'il n'y a pas de fuite et que les branchements électriques sont en état de marche.
- Communiquez avec un entrepreneur pétrolier pour faire l'inspection de tous les réservoirs et du matériel connexe associé au système de distribution du carburant.
- **Utilisez la ligne d'urgence de Conservation Manitoba, disponible 24 heures sur 24, en composant le 204 944-4888 (à Winnipeg), ou le 1 855 944 4888 (sans frais), pour signaler des produits perdus, des réservoirs manquants, ou si un réservoir de produits pétroliers se trouve sur votre propriété à la suite d'une inondation.**

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Direction de la conformité et de l'application de la loi en matière d'environnement de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba au 204 945-0675 à Winnipeg.